

## **TRIATHLONS de CARQUEIRANNE FORMATS JEUNES S et M 5-6/10/2024**

### **REGLEMENT GENERAL Jeunes, individuels et Relais**

**En s'inscrivant au Triathlon de Carqueiranne, les participants s'engagent à respecter la réglementation sportive 2024 régie par la FFTRI .**

**Article 1 :** L'épreuve est ouverte aux licenciés de la F.F.TRI et aux non licenciés. (Pass-compétition obligatoire pour les non licenciés FFTRI) .Épreuve Triathlon Jeunes ouverte de la catégorie Mini-poussins (2017-2018) à la catégorie Benjamins (2011-2012) ,Epreuve de triathlon S ouverte de la catégorie Cadets (2007-2008), à la catégorie Master, Epreuve de Triathlon M ouverte de la catégorie Junior (2005-2006) à la catégorie Master.

Autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans uniquement pour les non licenciés.

**Départs à partir de 15h pour les Triathlons Jeunes du samedi 5/10 ,8h30 pour le Triathlon M en individuels ou relais par équipe et 14h30 pour le Triathlon S en individuels le dimanche 6/10 (rolling start).**

**L'aire de transition est soumise à dérogation.**

**Article 2 :** Le retrait des dossards aura lieu le samedi 5/10/2024 entre 12h30 et 14h30 pour le triathlon Jeunes et de 15h30 à 18h30 pour les formats M et S ainsi que le dimanche 6/10/2024 entre 6h et 7h30 pour le format M, entre 10h15 et 13h15 pour l'épreuve S au port des Salettes de Carqueiranne. **Présentation obligatoire d'une pièce d'identité.**

**Article 3 :** Lors de son inscription le licencié FFTRI devra faire parvenir la photocopie de sa licence et le non-licencié la photocopie du certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon ou du sport en compétition datant de moins d'un an au jour de l'inscription à la course. L'inscription est individuelle, elle est nominative. Celle-ci ne sera définitive qu'après la remise du dossier complet avant la date butoir du 30/09/2024. Tout bulletin incomplet ne sera pas pris en compte. Les inscriptions se feront dans l'ordre d'arrivée. Le nombre de participants est limité à : **30 par catégories** pour les épreuves **Jeunes**, **320** pour le format **S individuel**,**300** pour le **format M individuel** et **20 équipes**.

**Tarifs :** Triathlon Jeunes 6€ + pass compétition 2€ pour les non licenciés / Triathlon S individuel 35€ + pass compétition 5€ pour les non licenciés / Triathlon M individuel 55€ + pass compétition 20€ pour les non licenciés / Triathlon M en relais 90€ + pass compétition 2€ / athlète non licencié FFTRI.

**Inscriptions Epreuves Jeunes majorées de 5€ et Inscriptions Triathlons M et S majorées de 10€ à compter du 23/09/2024**

**Article 4 :** En cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisation, les frais d'inscriptions seront remboursés en totalité (hors frais d'inscription Internet). Conformément aux usages unanimement admis et reconnus relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne inscrite ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelles que soient les raisons de l'annulation.

**Article 5 :** En cas d'annulation de la natation, celle-ci sera remplacée par un parcours course à pied .

**Article 6 :** Si pour des raisons de sécurité, d'autorisations préfectorales ou indépendantes de la volonté de l'organisateur, les parcours devaient être modifiés, les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable de l'épreuve

**Article 7 :** L'organisation a souscrit une assurance Responsabilité Civile auprès de la FFTRI. Les licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement. En cas de blessures, accidents, voire de décès d'un participant ou de dommage causé au matériel durant l'épreuve la responsabilité de l'organisateur ne pourrait être engagée d'aucune manière que ce soit.

**Article 8 :** Les compétiteurs devront se soumettre au code de la route. Toute infraction pourra se retourner contre eux (procès verbal et/ou pénalité).

**Article 9** : Le port du casque est obligatoire, jugulaire attachée depuis le départ vélo et jusqu'au retour dans le parc à vélo.

**Article 10** : L'utilisation d'une ceinture porte-dossard est obligatoire pour les épreuves Format M et S.

**Article 11** : Le temps natation est limité à 30 minutes pour l'épreuve S et 50 minutes pour l'épreuve M sous peine d'être arrêté par l'équipe des arbitres. Le temps limite pour réaliser l'épreuve M est de 4h30.

**Article 12** : Une équipe d'arbitre sera mise à disposition pour veiller au respect de la réglementation. Ses décisions seront sans appel. Les pénalités et sanctions sont celles édictées par le règlement sportif de la FFTRI 2024. Zone de pénalité (carton bleu) et/ou disqualification (carton rouge) est prévu pour non respect de la réglementation.

**Article 13** : Le chronométrage se fera par puce électronique .La puce devra **impérativement** être restituée après l'arrivée. Toute puce non-restituée sera facturée 15€.

**Article 14** : Tout triathlète abandonnant se verra retirer sa puce et ne fera plus partie de l'épreuve.

**Article 15** : Un ravitaillement liquide sera mis à la disposition des participants sur le parcours course à pied des triathlons Format M et S.

**Article 16** : Un pointage sera réalisé sur le parcours course à pied des triathlons Format S et M.

**Article 17** : Les prix ne sont pas cumulables, seul le prix le plus élevé sera attribué.

Seuls les 3 premiers du classement général ainsi que les 1ers de chaque catégorie hommes et femmes seront récompensés (cadet-junior-senior-master-relais). Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes présents sur le podium.

**Un tirage au sort aura lieu à la fin du protocole de remise des récompenses seulement pour les Individuels.**

**Article 18** : Toute aide extérieure, physique et/ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent, est interdite et disqualifiante.

**Article 19** : Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images prises à l'occasion de leur participation à cette manifestation.

**Article 19** : Dans un souci de protection de l'environnement aucun déchet ne devra être abandonné en dehors des zones de ravitaillement sous peine de sanction.

**Article 20** : Pour les équipes en Relais, le passage du Relais se fait via le passage de la puce.